



Infirmière libérale et activité commerciale

Par Sof

Bonjour, je suis infirmière libérale depuis 2012.

Je viens de demander un redressement judiciaire pour mon entreprise individuelle d'infirmière libérale car j'ai des dettes sociales.

Je souhaiterais créer une seconde activité commerciale afin d'ouvrir une boutique en ligne pour générer un second revenu.

En ai j'ai le droit ? Le redressement judiciaire à venir peut-il être un frein ? Et si j'ai le droit sous quel statut dois-je ouvrir cette nouvelle entreprise ? Dois-je faire un ajout d'activité à mon activité initiale ? Merci par avance de votre réponse.